

**République Française**

**LE MAIRE DE LA VILLE DE LA ROCHE SUR YON**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 39 et 44 ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 87-1087 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux ;

Vu l'avis de la commission administrative paritaire du 11 mars 2010 ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois des administrateurs territoriaux au titre de la promotion interne est fixée comme suit :

Nom	Prénom
NOLLEZ	Bruno

**Article 2** : Ampliation du présent arrêté sera envoyée au Centre de Gestion, affichée et notifiée à l'intéressé.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 15 mars 2010

Pierre REGNAULT,



Je soussigné(e) reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé(e) que je dispose d'un délai de recours de deux mois pour le contester auprès du tribunal administratif.

Notifié le :

Signature de l'agent :